

SYNDICAT
DES EAUX
DU SUD EST DU LOTEXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONSPlace de la Mairie
46 260 VARAIRE**Nombre de délégués votants : 35**

Le vingt-neuf septembre deux mille vingt-cinq à 14 heures, les membres du Comité Syndical, régulièrement convoqués, se sont réunis à la salle des fêtes de Cremps sous la présidence de Monsieur Didier PECH.

Présents (18) : Mmes et MM AILLET Jean-Marie, BURG Pierre, CAMMAS Francis, CAZADIEU Stéphanie (suppléante NODARI Sébastien), CONTE Christian, COURDESSE Pascal, CUBAYNES Jean-Claude, ESTIVAL René, FIGEAC Francis, FOLICHON Michèle, ISSALY Jacques, MAROT Michel, MASSY Christian,

MENOUX Ludovic, MORICE Pierre, ORTALO-MAGNE André, PECH Didier, VALETTE Roselyne.

Absents représentés (2) : Monsieur GROUWET Pascal donne pouvoir à Monsieur PECH. Monsieur CUBAYNES Christian donne pouvoir à Monsieur CUBAYNES Jean-Claude.

Absents excusés (7) : Mmes et MM ALIBERT-SENS Charles-Louis, COUPY Daniel, DELLER Martine, GENET Mylène, GOURGOU Jean-Pierre, MONTAGNE Yannick, TRAVERSAC David.

Absents (8) : Mme et MM. AYMARD Marcel, DECREMPS Frédéric, DENOU Jérôme, HAUVETTE Alix, NOUVIALE Arnaud, TARDY Michel, VIDAL Jean-Claude, WAGNER Marie-France.

Monsieur Michel MAROT est désigné en tant que secrétaire de séance.

Objet : Rapport sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS) _ Eau Potable 2024

Monsieur le Président rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'eau potable.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération. Il est rédigé suite à la réception du rapport annuel du délégataire conformément au contrat d'affermage.

Un exemplaire de ce rapport doit également être transmis aux collectivités adhérentes pour être présenté à leur conseil communautaire ou municipal dans les douze mois suivant la clôture de l'exercice.

Ce rapport est public et permet d'informer les usagers du service.

Monsieur le Président présente le rapport de l'exercice 2024 pour l'eau potable qui comprend 3 parties, une par secteur car chaque secteur est géré par un contrat de délégation spécifique.

Après présentation de ce rapport, l'assemblée délibérante, à l'unanimité adopte le rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable 2024 du SESEL tel que présenté.

FAIT et DELIBERE les jour, mois et an que dessus.

Pour copie certifiée conforme au registre.

Certifié exécutoire

Transmis en Préfecture le 3 OCT. 2025

Publié ou notifié le 3 OCT. 2025

Le Président

A Cremps, le 29 septembre 2025

Le Président


SESEL
Syndicat des Eaux du Sud-Est du Lot
Place de la mairie - 46260 VARAIRE

Didier PECH




SESEL
Syndicat des Eaux du Sud-Est du Lot
Place de la mairie - 46260 VARAIRE